

APRÈS LES ATERMOIEMENTS, LES CONTRAINTES...

Après avoir longtemps tergiversé, la mise en place du télétravail s'accélère avec un cadrage trop contraignant qui laisse toute latitude aux services et bien peu de recours aux agents. L'USAC-CGT s'est positionnée contre la méthode et les modalités utilisées par la DGAC qui met en œuvre cette mesure à contre cœur.

DES CONTRAINTES, DU DOGMATISME ET AUCUNE VISION SOCIALE

Les demandes formulées avant le 28 février avaient valeur de sondage. 242 personnes ont fait une demande, parmi lesquelles 82 pour une journée de télétravail hebdomadaire. Il n'est pas cohérent d'avoir limité les inscriptions au 28 février pour un texte présenté en CT DGAC le 2 mars. **L'USAC-CGT a donc obtenu un report de 15 jours pour permettre aux agents de présenter leur demande.** Par la suite, les demandes seront traitées au fil de l'eau, comprendre « à la discrétion des services ».

La DSNA, comme à l'accoutumée, s'est montrée très fermée à la discussion. Par exemple, **elle refuse le télétravail aux agents en horaire programmé** au motif... que ce sont des agents en horaire programmé. Un argumentaire désopilant. Pourtant l'USAC-CGT a démontré qu'il n'y avait pas de différence entre des agents travaillant sur 4 jours, grâce aux ARTT ou aux horaires programmés, dès lors qu'ils travaillent sur des projets.

La DO n'est pas en reste et a déjà annoncé des règles très restrictives au motif de son « caractère opérationnel indivisible ». Le DO n'y va pas avec le dos de la cuillère : limitation à **1 jour de télétravail par semaine (au lieu de 3 possibles)** et **aucun poste éligible en centres opérationnels**. Seuls quelques postes en échelon central pourraient bénéficier du

télétravail, à l'exception des personnels administratifs. De plus, au motif d'harmoniser les réponses, et probablement les refus, le DO a demandé que toutes les demandes de télétravail lui soient remontées.

L'USAC-CGT a dénoncé ces attitudes dogmatiques inacceptables. Si le dialogue social a un sens, l'administration devra impérativement mettre de l'eau dans son vin. En administration centrale, **les postes de cadres ne seraient pas éligibles au télétravail.** C'est une vision archaïque qui ignore le travail de fond tout à fait compatible avec le télétravail. De nombreux cadres fournissent ce travail, tôt le matin ou tard le soir, pour se concentrer sur la gestion de leurs équipes en journée. C'est aussi ignorer le retour d'expérience des autres administrations dans ce domaine.

La **formation des télétravailleurs et des cadres** restera pour le moment **confidentielle**. La gestion des refus, clairement évoquée dans le décret de février 2016, n'a pas été explicitée par la DGAC. **La mensualisation du télétravail reste problématique.** Trop de postes sont à priori exclus sans réelle analyse des tâches à effectuer. Il y a trop de **rigidité dans la décision de rendre fixe les jours télétravaillés**, ce qui posera problème aux agents et aux services.

L'USAC-CGT est favorable au télétravail mais a voté contre le projet de décision de la DGAC car la méthode et les modalités de mise en œuvre ne vont pas. La DGAC fait la part trop belle aux services et laisse les droits des agents en retrait par rapport au cadre de la Fonction publique. D'autre part, de trop nombreux agents sont exclus par principe ! Une nouvelle occasion manquée !